

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Les conditions générales de vente telles que présentées ci-après constituent partie intégrante du contrat de location conclu entre Montana Immobilier (« le bailleur ») et le locataire.

Nous vous remercions de les lire attentivement avant de réserver votre location.

### I - RESERVATION

La réservation du logement s'effectue après règlement d'un acompte dont le montant correspond à 25% du montant total du séjour et 100% des frais de dossier, et le cas échéant de l'assurance annulation. La réservation est considérée comme définitive dès que l'acompte a été perçu. Un contrat de location en double exemplaire est alors envoyé au locataire, dont un exemplaire doit être retourné sous 3 jours signé et daté à Montana Immobilier. Le solde et le chèque de caution doivent être envoyés 30 jours avant le début du séjour sans appel de notre part. En cas de non règlement dans ces délais, Montana Immobilier se réserve le droit de disposer de ou des appartements tout en conservant la totalité de l'acompte versé à l'inscription. Pour les réservations intervenant moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement est exigé en totalité lors de la réservation. La plupart de nos séjours s'entendent 7 nuits, du samedi au samedi. Nous rappelons qu'un logement prévu pour un nombre déterminé d'occupants ne sera en aucun cas habité par un nombre supérieur de personnes.

### II - PRIX

Les prix sont indiqués en euros. Le règlement du séjour s'effectue en euros. Pour chaque réservation, il est perçu la somme de 25€ à titre de frais de dossier. Ces frais s'ajoutent aux prix indiqués dans le présent site. Les appartements sont meublés et équipés, conformes au descriptif fourni. Les prix s'entendent toutes charges comprises (eau, électricité, chauffage). Pour le gaz, la livraison de la bouteille est à la charge du locataire. Gaz, bois, charbon de bois, produits ménagers ne sont pas fournis par le propriétaire. Ne sont pas compris : le ménage de fin de séjour (à effectuer par les soins des locataires); les draps et le linge de maison; la taxe de séjour. Aucune indemnité ou remboursement ne pourra être exigé en cas de non fonctionnement, panne ou défectuosité d'un équipement de la location. Les interruptions dans le fonctionnement des services généraux de l'immeuble, de même que pour les services publics, ne justifient pas une réduction de loyer. En cas de réservations de prestations optionnelles (kit bébé, télévision...), le matériel devra impérativement être rendu à l'agence. Tout matériel non rendu directement à l'agence sera facturé 30€.

### III- RESPONSABILITE

En aucun cas, Montana Immobilier ne peut être tenu pour responsable du fait des circonstances de force majeure, cas fortuit ou fait de tiers. Nous rappelons que le locataire est responsable de la sécurité de son hébergement pendant le séjour. Il devra vérifier qu'il est bien assuré contre les risques de vols, perte ou dégradation d'objets personnels ou de ceux appartenant au propriétaire. Le propriétaire dégage toute responsabilité. Toutes les difficultés pouvant survenir à l'occasion du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal d'instance d'Annecy (Haute-Savoie).

### IV - ASSURANCE ET ANNULATION :

Le contrat de location est ferme et définitif. En option, le locataire peut bénéficier d'une assurance annulation souscrite par Montana Immobilier auprès de MUTUAIDE, à police n°7563-0016, à hauteur de 6% du montant total du séjour. Pour en connaître les modalités, le locataire pourra utilement se reporter à la notice d'assurance à retirer auprès de son agence Montana Immobilier. Dans aucun cas est une police transférable / remboursable.

## MONTANA IMMOBILIER – LOCATIONS VACANCES

69 ROUTE DU VILLAVIT, BP27, 74450 LE GRAND BORNAND  
04 50 32 89 40 / [locations-vacances@montana-immobilier.com](mailto:locations-vacances@montana-immobilier.com)  
[www.locations-grandbornand.com](http://www.locations-grandbornand.com)

Les frais de dossier seront retenus pour toute annulation. Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et justificatifs.

Sans assurance, dans le cas d'une annulation moins de 60 jours avant le début du séjour et, si l'appartement n'a pas été reloué, le solde du montant de la location sera dû.

En cas de confinement lié au pandémie Covid19 pour les dates de votre séjour (interdiction de se déplacer par ordre gouvernementale et sur justificatif officiel) au Grand Bornand ou à votre adresse de domicile, vous pouvez bénéficier d'un remboursement du montant versé moins le frais de dossier. Valable jusqu'à 48hrs avant votre arrivée. Dans le cas d'une annulation sous 48hrs ou interruption de séjour le remboursement sera calculé pro rata selon les nuits 'consommés' moins nos frais fixes.

#### V - CAUTION ET OCCUPATION :

Pour les locations, un état des lieux est établi et signé par le locataire et rendu à l'agence Montana Immobilier sous 48h après l'arrivée. Au-delà, il en accepte implicitement les termes. La contestation de cet état des lieux concerne les dégradations importantes de l'appartement, appareil/mobilier manquant ou un état de saleté manifeste, mais en aucun cas les remarques superficielles pour lesquelles il n'y aura ni vérification ni retenue sur la caution. Le locataire est tenu d'utiliser les lieux conformément à leur destination et en bon père de famille. Le locataire devra remettre les meubles et objets à leur place initiale, et rendre l'appartement en parfait état de propreté. Au cas où les locaux seraient rendus sales, les frais nécessaires pour le nettoyage et la remise en état lui seront comptés. Les locataires de chalets devront assurer le déneigement pendant leur séjour. Si aucune dégradation n'est constatée lors du contrôle du logement, la caution sera détruite. Si le cautionnement s'avérait insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme. (Voir assurance responsabilité civile).

Il est demandé aux locataires de respecter le règlement intérieur et la tranquillité du voisinage.

#### VI - REMISE DES CLÉS :

La remise des clés se fera uniquement si le dossier client est complet et soldé. Le client doit se présenter le jour précisé aux heures mentionnées sur le contrat. En cas d'arrivée tardive, il devra impérativement prévenir l'agence Montana Immobilier avant 18h. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. L'arrivée se fera entre 16H et 18H à l'agence Montana. Nous déclinons toute responsabilité en cas de remise de clés hors des horaires d'ouverture. Au-delà de ces horaires, une facturation de 35€/heure peut être retirée sur la caution en cas d'abus.

Le départ se fera obligatoirement avant 10H00, horaire auquel le locataire rendra les clés à l'agence Montana.

### **MONTANA IMMOBILIER – LOCATIONS VACANCES**

69 ROUTE DU VILLAVIT, BP27, 74450 LE GRAND BORNAND  
04 50 32 89 40 / [locations-vacances@montana-immobilier.com](mailto:locations-vacances@montana-immobilier.com)  
[www.locations-grandbornand.com](http://www.locations-grandbornand.com)



**MONTANA IMMOBILIER – LOCATIONS VACANCES**

69 ROUTE DU VILLAVIT, BP27, 74450 LE GRAND BORNAND  
04 50 32 89 40 / [locations-vacances@montana-immobilier.com](mailto:locations-vacances@montana-immobilier.com)  
[www.locations-grandbornand.com](http://www.locations-grandbornand.com)